



# FORMATION DES CORRESPONDANTS À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément à l'article 12 de la loi n°2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel, toutes les entreprises exerçant en Côte d'Ivoire ont l'obligation de procéder à la désignation d'un correspondant à la protection des données personnelles de leur organisation et de le notifier à l'ARTCI. La loi exige également que ce correspondant bénéficie d'une formation, afin d'acquérir l'ensemble des compétences juridiques, techniques et organisationnelles, ainsi que les outils nécessaires à l'exercice de son métier.

A cet effet, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) et l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) ont l'honneur de vous convier au Séminaire de formation des Correspondants à la protection des données qu'elles organisent du 02 au 06 décembre 2019 à la Maison de l'Entreprise.

Ce séminaire de formation vise d'une part à accompagner les entreprises à se conformer à la loi suscitée et d'autre part à renforcer les capacités des correspondants à la protection des données des entreprises, des associations et organisations membres.

La formation sera dispensée par le Cabinet Alain Bensoussan, spécialisé dans le droit de l'informatique et des technologies avancées, et pionnier en matière de protection des données à caractère personnel.

**Coût de la formation par participant : un million (1.000.000) FCFA hors taxes.**

A l'issue de la formation, le Correspondant recevra une attestation, ainsi que des supports.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter:

- Mlle Linda Corine YAO (ARTCI): M ob. : 07 27 97 28 - Tél : 20 34 43 89  
Email : yao.linda@artci.ci
- Mlle Elisabeth LALIE (CGECI): Tél. : 20 33 02 35 - Email : elisabeth.lalie@cgeci.ci.

**Durée formation: Du 02 au 06 Décembre 2019**

**Lieu: La Maison de l'Entreprise - Abidjan, Plateau**